

**LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE
DANS LES PAMPHLETS (1771-1791) :
DE LA MENACE RÉVOLUTIONNAIRE À L'INCARNATION
DU DESPOTISME CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE**

Frédéric Bidouze
(*Université de Pau*)

I. Rupture et continuité du débat d'autorité (1771-1791)

En terminant son article « Tyrannie » dans le *Dictionnaire philosophique*, Voltaire désespérait de trouver une solution à la quadrature du cercle du despotisme d'un seul ou de plusieurs : « J'ai peur, écrivait-il, que dans ce monde on ne soit réduit à être enclume ou marteau ; heureux qui échappe à cette alternative¹ ». De même ses contemporains, loin d'être tous partie prenante d'un débat dont ils ne voyaient pas de règlement miracle, constataient comme M^{me} d'Épinay ou le pamphlétaire Linguet, que le blocage était total, insoluble, voire cornélien.

La première écrivait le 11 avril 1771 à l'abbé Galiani ceci : « Il est certain que depuis l'établissement de la monarchie française, cette discussion d'autorité, ou plutôt de pouvoir, existe entre le roi et le Parlement [...]. Cette indécision même fait partie de la constitution monarchique ; car si on décide la question en faveur du roi, toutes les conséquences qui en résultent le rendent absolument despote. Si on la décide en faveur du Parlement, le roi, à peu de chose près, n'a plus d'autorité que le roi d'Angleterre ; ainsi, de manière ou d'autre, en décidant de la question, on change la question de l'État² ».

Quant au second, il notait dans ses *Annales* en 1777 et de manière plus explicite à propos d'une éventuelle *sortie* de crise : « En France par exemple, le Monarque se dit la Nation ; les Parlements se disent la Nation ; la Noblesse se dit la Nation ; il n'y a qu'elle qui puisse dire ce qu'elle est, ni même si elle est. En attendant que ce point s'éclaircisse, tout reste confus ; tout sert de matière à des prétentions et à des disputes. L'autorité royale avançant ou reculant

¹ *Dictionnaire philosophique*, 1764.

² Cité par K. M. Baker, *Au tribunal de l'opinion*, Payot, 1989, p. 199-200.

sans cesse, ne connaît ni limites qu'elle ne puisse franchir, ni bornes au-delà desquelles on ne puisse la forcer de rétrograder¹».

On sait que dans les quelques pamphlets² qui lui sont attribués concernant la réforme Maupeou, Voltaire s'est particulièrement acharné contre les parlements, il a savamment entremêlé les iniquités d'une magistrature corrompue et incompétente, son usurpation de la souveraineté aux dépens du roi et enfin ses insatiables billesvesées scandées par ses remontrances aussi inutiles qu'ennuyeuses³. C'était une littérature de combat, une arme de guerre en faveur de sa croisade entreprise depuis l'affaire Calas et en faveur du pouvoir royal ; en même temps, l'analyse de la crise des années 1770-1775 sous l'angle de la très riche littérature pamphlétaire, montre à quel point le Parlement fut identifié comme le *parangon* du mal français, ne pouvant jamais se défaire de cette prétendue usurpation à laquelle il aspirait soi-disant, sans que l'opinion ne puisse vraiment trancher ce nœud gordien concernant le débat d'autorité.

Le Discours préliminaire du *Code des Français* de l'abbé Rémy dans lequel la plupart des pamphlets majeurs sont publiés l'évoque clairement : « En parcourant les pièces du premier volume, on sera surpris de l'uniformité du langage entre tous nos rois sur l'essence des parlements, et sur les limites de leur autorité. Le bon Henri IV y parle avec plus de sévérité que le despotique Louis XI. Les discours d'un grand nombre de premiers présidents sont autant d'arrêts contre les prétentions de la magistrature. Il paraîtra sans doute incroyable qu'en moins d'un demi-siècle l'esprit des cours souveraines se soit entièrement dénaturé ; en 1730 tous les parlements se réunissaient pour livrer aux flammes des ouvrages dont ils

¹ Simon-Nicolas-Henri Linguet, *Annales*, 1777, « Réflexions préliminaires ».

² *La lettre d'un jeune abbé, l'extrait d'une lettre en date de Londres, les Raisons pour désirer une réforme dans l'administration de la justice, la Folie de bien des gens dans les affaires présentes, et l'Avis important d'un gentilhomme à la noblesse du royaume, Les peuples aux parlements, ... Code des Français*, p. 103, Bibliothèque nationale, LB38-1573.

³ « Il pleut des remontrances, écrit-il dans un pamphlet intitulé *Lettre d'un jeune abbé*. On lit la première, on parcourt la seconde, on baille à la troisième, on ignore les dernières ; cela est mis au rebut comme les ouvrages de l'abbé Guyon et des ex-jésuites. Nous attendons pourtant avec impatience les remontrances de la cour des monnaies, qui, dit-on, feront circuler l'argent, et celle des Eaux et Forêts ; car en vérité le bois est trop cher à Paris ». Voir Frédéric Bidouze, « Voltaire et le paradigme de « l'intolérance » parlementaire : entre ironie fanatique et propagande abusive au service de la justice », *Colloque international d'Edimbourg, Voltaire, la justice et la tolérance (1762-1778)*, 8, 9 et 10 septembre 2006 [à paraître].

défendent maintenant les maximes au prix de leur fortune, de leur honneur et de leur liberté¹ ».

Si nombre de ces textes des années 1770-1775 sont réimprimés lors de la dernière crise de la monarchie absolue, c'est que les données générales sont quasiment les mêmes plus de vingt ans après ce que l'on a couramment appelé l'occasion manquée de la monarchie française. Sauf qu'à y regarder de près, le scénario de la Révolution française qui depuis une vingtaine d'années est revisité dans sa trajectoire², mérite également un examen sous l'angle du prisme parlementaire. Comparer les pamphlets des années 1770 à ceux de la fin des années 1780 se révèle une gageure tant la profusion textuelle est extraordinaire ; mais nous nous proposons à l'aide d'un corpus sélectionné et d'une perspective délibérément orientée vers la sémantique d'origine parlementaire, de montrer comment les questions posées par la crise des années 1770, principalement fondées sur le débat d'autorité et la réforme judiciaire se sont muées en littérature de combat révolutionnaire avec pour bouc émissaire le Parlement et tout ce qu'on pouvait lui reprocher d'ordinaire, au prix d'une fiction qui va empoisonner l'histoire de France jusqu'en 1792 : celle d'un monarque constitutionnel et révolutionnaire.

Loups affamés, bêtes féroces, monstres, tigres, brigands, canaille la plus crapuleuse, bourreaux³, tyrans farouches et sanguinaires⁴, fripons, remparts du système féodal⁵ ..., les pamphlets les plus violents rivalisent d'initiatives qualificatives les plus radicales au plus près des difficultés inextricables générées par la crise de l'été 1789⁶. Voltaire a fait des émules et ses *Welches*, ses *tigres*, ses *loups* qu'il dénonçait comme étant les assassins de Calas, du chevalier de la Barre ou du comte Lally se sont mués en contre-révolutionnaires

¹ *Code des Français*, p. VIII-IX.

² Retenons le magistral et innovant ouvrage de Th. Tackett, *Par la volonté du Peuple, Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Princeton University Press, 1996, Albin Michel, 1997.

³ *L'exterminateur des parlements*.

⁴ *Agonie, mort et descente aux enfers des treize parlements du royaume*.

⁵ *Mea culpa des parlementaires*.

⁶ Considérons également l'iconographie caricaturale de la crise parlementaire dont l'une des pièces les plus obscènes de la Révolution est intitulée : *Les derniers efforts du Parlement auprès de la justice*. Elle montre un magistrat qui s'épuise en vain en un dernier effort « sur son membre sec et veut souiller la justice, qui se détourne pudiquement, incorruptible et insensible à ses avances », A. de Baecque, *La caricature révolutionnaire*, Presses du CNRS, 1988, p. 157.

notoires, assoiffés du sang de leurs victimes innocentes. La recette est bien connue et elle ne finit pas de servir avec la Révolution, au contraire. Les pamphlets qui sont écrits au lendemain de la motion d'A. de Lameth du 5 novembre 1789 à l'Assemblée constituante traduisent ses propos indulgents et compassés¹ par un appel constitutif à la haine et à la vengeance. Sur les ruines de ce que ces brochures appellent déjà *l'Ancien régime*, les parlements charrient ce qui s'apparente déjà au venin de la Contre-Révolution : « Citoyens, apprenez donc le projet de contre révolution des parlements, le complot qu'ils ont formé de dissoudre l'Assemblée nationale, de garder toujours le rabat de leur manteau, et toujours de célébrer la messe rouge. [...] Ils viennent de s'incorporer dans le nouvel ordre de la chevalerie de la résurrection qui se propage au milieu de nous ; et dont l'objet est de faire revivre l'ancien régime, pour donner à leur parti une force qu'ils croient irrésistible² ».

Lorsqu'on connaît le champ notionnel classique des pamphlets anti-parlementaires, on remarque la mutation complexe qui se lit dans certains d'entre eux à partir de novembre 1788 et du débat sur la composition des États généraux, en même temps que la permanence tenace de stéréotypes anciens. Ils sont empreints d'une sorte de soulagement violent, exutoire d'une tension extrême, liés aux incertitudes dans le débat public à partir du mois d'août. Comme l'abbé Sieyès le prouve en exagérant les traits d'une situation sociale et politique pour fabriquer une arme de guerre à la veille des élections³, nombreux sont les textes qui ont pour sujet essentiel *le Parlement et les parlementaires*.

Écoutons ce florilège qui se félicite de leur suppression avec une violence qui semble scander la devise « Vivre sans parlements ou mourir » :

¹ « La constitution ne pourra être solidement établie tant qu'il existera auprès des Assemblées nationales, ces corps rivaux de sa puissance, accoutumés depuis si longtemps à se considérer comme les représentants de la nation, si redoutables par l'influence du pouvoir judiciaire ; des corps dont la savante tactique a su tourner tous les événements à l'accroissement de leur puissance, qui sans cesse seraient occupés à épier nos démarches, à aggraver nos fautes, à profiter de nos négligences, et à attendre le moment favorable pour se jeter sur nos débris », Motion faite par M. Alexandre de Lameth, le 6 novembre 1789 [sur la vacance des Parlements], *Bibl. nat.*, 8- LE29- 307.

² *La messe rouge des parlements, malgré les décrets de l'Assemblée nationale*.

³ Voir Jean-Denis Bredin, *Sièyès, la clé de la Révolution française*.

« Le Parlement est décédé... je respire, Grand Dieu ! Tous mes vœux sont comblés ; que ta Providence ferme maintenant les yeux : je n'ai plus rien à désirer... Désormais mon pays peut se flatter de sa régénération, puisqu'une des plus des plus grandes oppositions est détruite », *Agonie, mort et descente aux enfers des treize parlements du royaume*.

« La voilà supprimée cette race maudite ! », *Le voile découvert de tous les parlements de la France*.

« Tremblez ! [Le jour de la vengeance est enfin arrivé]. La Nation instruite de la liste effroyable de vos crimes, va en interrompre le cours ; elle arrachera de vos mains sacrilèges le glaive que le monarque vous avait confié, et dont vous avez fait un si criminel usage », *L'exterminateur des parlements*.

« Ces prétendus sénateurs n'aspirent qu'à régner sous le voile imposant d'une autorité étrangère ; comme les faux oracles, ils affectent un langage inspiré, pompeux, inintelligible ; ils sont encore aujourd'hui ce qu'ils ont été dans tous les temps, les ennemis des rois, les oppresseurs des peuples, le fléau de leur patrie. Ils affermissent tour à tour leur domination usurpée, par la crainte, par l'ignorance et la stupide crédulité... », *L'aristocratie magistrale ou l'esprit des parlements de France*.

La liste de ces traits fulminants est loin d'être exhaustive et traduit assez bien la charge émotionnelle, de combat et d'ostracisme dont sont victimes les parlementaires. Mais à y regarder de près, le constat n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Les Français qui lisent ces fameux pamphlets, dont certains sont des réimpressions d'exemplaires des années 1770, ne sont pas seulement convaincus que les parlementaires complotent contre la Révolution, ils sont amenés à lire une continuité dans l'acharnement despotique avec lequel ils ont retardé l'avènement de la liberté et de la justice, et ce, contre le roi.

Nous écartons d'emblée les circonstances historiques bien connues du rôle des parlements dans les années 1787-1789¹ ; nous préférons approcher ce phénomène dans sa continuité historique des années 1771-1791, celle du champ notionnel construit autour de ce que l'on peut appeler « l'idée et le fait parlementaires ».

¹ Voir les travaux de H. Carré, *Les parlements et la convocation des États Généraux*, notamment les numéros de juillet, août et septembre 1907, Paris, Imprimerie de la Cour d'Appel et surtout ceux de J. Egret, *La Prérévolution française*, PUF, 1962, 401 p.

II. Délimitation du corpus et champ notionnel des pamphlets de la période Maupeou

À l'heure actuelle, le travail que nous poursuivons se fonde sur une liste de textes que nous avons réunis et qui ont la particularité de fixer leur cible, d'ailleurs favorable ou défavorable, sur les parlements et les parlementaires.

Pour la période des années 1771-1775, la plupart sont réunis dans un Recueil en deux tomes, intitulé *Le Code des Français*. Nombreux sont les textes, dont certains sont attribués à Voltaire, qui s'attachent à justifier la réforme Maupeou sous des angles à la fois techniques, ironiques voire littéraires. Ils ont pour titres :

Avis important d'un gentilhomme à toute la noblesse du royaume

Extrait d'une lettre en date de Londres

Lettres américaines sur les parlements

Raisons pour désirer une réforme de l'administration de la justice

Lettre d'un jeune abbé

Remontrances d'un citoyen aux parlements de France

Réflexions nationales

La folie de bien des gens dans les affaires du temps

Les peuples aux parlements

La tête leur tourne

Le songe d'un jeune parisien

Leur trait essentiel est de rejeter toutes vellétés de contestation du pouvoir royal, et parfois même bien au-delà des seuls parlementaires. Le pamphlet intitulé *La tête leur tourne* étonne dès le début par sa détestation de tout ce qui peut frapper « les fondements de l'autorité » :

« Nul homme n'est parfaitement sage ici-bas, ni le janséniste qui écrit des feuilles prétendues ecclésiastiques, ni le philosophe qui frappe les fondements de l'autorité, ni le Commissaire qui rédige des remontrances. Souvent, la tête leur tourne à tous les trois par fanatisme, par système et par intérêt. Le janséniste veut que tout soit efficace, jusqu'à sa gazette ; le philosophe, que tout soit libre ; et le

rédacteur de remontrances, que douze ne fassent qu'un¹. Que répondre à ces discoureurs de cette espèce ? Je ne me lasserai point de vous le répéter, mon ami, la tête leur tourne : cependant, prenez-y garde ; c'est une maladie contagieuse en France² ».

Le procédé est connu et consiste à généraliser les conséquences fâcheuses « des contestations entre la cour et les parlements » pour évoquer ce vent funeste de la liberté de parole. Tous les modèles sont bons et donc propices à rejeter le moindre prétexte de division afin que la souveraineté soit une, y compris l'Angleterre et son régime si couramment vanté :

« Jetez les yeux sur l'Angleterre, partisans des gouvernements mixtes, et approfondissez la situation présente. Vous y verrez un *Wilkes*³ se jouer insolemment de tous les ordres de l'État, violer toutes les lois en invoquant la liberté, s'opposer aux levées ordonnées pour la défense de la nation, absoudre et élargir, de son autorité privée, des séditeux, des calomniateurs publics, et balancer lui seul tous les pouvoirs réunis. Demandez à la Pologne, devenue le théâtre éternel des dissensions et de fureurs, quels fruits elle a tirés de ses *pacta conventa*⁴ ».

Le rejet du modèle anglais se retrouve d'ailleurs dans les discours opposés à l'anglomanisme⁵ comme le célèbre texte de Montbron :

« Personne ne révoque en doute que la liberté ne soit de tous les biens humains le plus précieux dont on puisse jouir : mais elle doit avoir ses bornes, sans quoi elle dégénère bientôt en licence, et les désordres affreux qui l'accompagnent nécessairement sont mille fois plus funestes au bonheur commun, que ne sauraient être les suites du plus odieux esclavage. Avouons-le, s'il est en Angleterre une liberté, elle n'existe que pour la canaille. Il semble que les lois du royaume

¹ Il y a en note 1 : Système de l'UNITÉ des parlements imaginé pour l'intérêt personnel des magistrats, et fondé sur des équivoques frivoles. Voyez les lettres du parlement de Rouen, du 18 février.

² *La tête leur tourne*, dans le *Code des Français*, *op. cit.*, p. 116.

³ L'affaire du journaliste John Wilkes en 1760 : réagissant aux mesures visant à rétablir les prérogatives royales de Georges III, le journaliste mit sur la place publique les questions de la liberté de la presse, de l'inviolabilité parlementaire et du droit des électeurs à choisir librement leurs représentants. Il est intéressant de constater comment ce texte d'origine gouvernementale joue sur la peur du Parlement français en l'associant aux grandes heures de la lutte pour les libertés anglaises.

⁴ *Ibid.*, p. 129-130.

⁵ *L'Anti anglais*, par M. de Monbron, Glasgow, 1762, 58 p., Bibl. nat. 8-LB38-882, p. 45-46.

aient toutes été faites en sa faveur. On pourrait dire même que le bas peuple à Londres est au-dessus de la loi par l'abus continuel qu'il en fait. Ne soyons donc pas surpris que les façons grossières et sauvages règnent si généralement dans un pays où l'excrément des humains a tant de prérogatives et où les honnêtes gens en ont si peu. Dès que les petits donneront le ton et seront les plus forts, leurs mœurs seront les mœurs dominantes, et la rusticité percera jusqu'au plus haut rang. En France et partout ailleurs, il est rare qu'un homme de qualité ne paraisse pas ce qu'il est : son extérieur le décèle presque toujours. En Angleterre, rien n'est plus difficile que de s'y méprendre. Souvent le lord et le rustre ne diffèrent que par la naissance ».

Le rejet de l'anglomanisme est associé à celui des remontrances parlementaires, ennuyeuses, répétitives sur lesquelles Voltaire a toujours insisté. Mais ici, l'opposition parlementaire et la liberté de ton sont un germe de révolution digne de celle d'Angleterre. Les *Lettres américaines sur les parlements* s'en font l'écho :

« Tous les bons citoyens désirent que le gouvernement soutienne un coup d'éclat absolument nécessaire. Depuis vingt ans les parlements nous inondent d'arrêts, d'arrêtés et de remontrances, pour nous persuader que Londres est à Paris ; que nous ne sommes plus français ; que nous devons détester la monarchie ; qu'ils sont faits pour être nos législateurs et nos maîtres. Il est temps que cet absurde système rentre dans les ténèbres d'où quelques esprits ennemis de la nation l'ont tiré, et qu'ils ont caché sous le manteau du bien public¹ ».

« Londres est à Paris ! », « Nous ne sommes plus Français », à ces formules lapidaires et un rien anglophobes, les *Réflexions nationales* rajoutent que c'est plus généralement la « fièvre philosophique qui se mêle sourdement au fanatisme parlementaire² ». Germe de guerre civile, la résistance parlementaire peut prendre pour exemple « le Socrate du nord que les philosophes révèrent³ ». Reculerait-il devant les barrières que l'orgueil oserait élever contre son pouvoir ? Cet amalgame en forme de dévoilement des contradictions du parti philosophique est le point d'orgue du discours royal auquel ne s'associe jamais Voltaire. Le pamphlet poursuit comme un démenti de la profession de foi voltairienne : « Lorsqu'on se sent appelé au grand ministère de la vérité, il faut la dire au monde entier ; il faut la répandre avec tout l'éclat de son tonnerre ; et si on se

¹ *Lettres américaines*, Lettre V, 25 janvier 1771, Bibl. nat. 8-LB38-1166, p. 19.

² *Réflexions nationales*, p. 104.

³ Frédéric II, *Ibid.*, p. 104.

permet de flatter un prince despote, on perd le droit de raisonner contre un prince absolu¹ ».

Toutefois, ces pamphlets rejoignent les définitions de « maître » et de « tyrannie » que l'on retrouve dans le *Dictionnaire philosophique* dans une même logique d'identifier le mal dans l'autorité de plusieurs : « Sous quelle tyrannie aimeriez-vous mieux vivre ? Sous aucune ; mais s'il fallait choisir, je détesterais moins la tyrannie d'un seul que celle de plusieurs² ». Ou encore dans *La folie de bien des gens ordinaires* : « Français, éclairez-vous. Il vaut mieux un maître que deux mille³ ». « De quoi est composé cette hydre à un milliard de têtes ? » s'exclamera un pamphlet vingt-cinq ans plus tard : *Là où le bas blesse* (1789).

Un des pamphlets les mieux construits et le plus riches s'intitule *Très humbles remontrances d'un citoyen aux parlements de France* ; nourri des mêmes arguments, il bâtit son discours sur ce qu'il appelle la dénonciation d'un projet, celui « de rendre la nation jalouse et inquiète » qui conduit les parlements à faire des Français un peuple de rois, de s'assimiler à une puissance étrangère en transportant aux pieds du trône toutes les productions du germe anglican : « L'indépendance élève mille voix, et la soumission n'en a pas une. Toute la France se tait, le mal est donc bien profond. Voilà ce qu'ont produit quinze ans d'audace et de témérité, d'une part, et de l'autre, quinze ans d'irrésolution et de tolérance⁴ ».

C'est donc sans conteste le débat d'autorité qui est en cause dans ces brochures ; un débat d'autorité qui agite le spectre d'une nation au-dessus du roi, *via* les parlements (on cite fréquemment les remontrances de la Cour des Aides⁵), dont le peuple est la victime. La justice, la vénalité, l'enrichissement et la corruption de la magistrature sont régulièrement en cause. Parmi l'échantillon que nous venons de présenter, les *Lettres américaines* approchent la

¹ *Ibid.*, p. 105.

² *Dictionnaire philosophique*, Article *Tyrannie*, 1764.

³ *Code des Français*, t. 1, *op. cit.*, p. 40.

⁴ *Remontrances d'un citoyen aux parlements de France*, *Code des Français*, t. 1, *op. cit.*, p. 401.

⁵ « Je vous avoue, Nos Seigneurs, que sous ce point de vue nouveau, votre origine m'embarrasse ; c'est votre secret, et je le respecte. Vous vous sentez probablement indépendants. Quoiqu'il en soit, *le débat d'autorité*, n'est que trop certain : vous reconnaissez de bonne foi que *le peuple en est la victime*, et vous vous vantez cependant d'être ses protecteurs nécessaires (remontrances de la cour des aides) »..., *Remontrances*, *op. cit.*, p. 35.

question de l'administration de la justice en stigmatisant les juges qui « ne veulent être jugés » que par eux-mêmes, en l'occurrence par les autres parlements ; « on veut nous persuader qu'un coupable ne pouvait être jugé que par son complice. [...] Dans quelque délit qu'ils puissent tomber, ils ne veulent être jugés que par eux-mêmes. Je vous demande si un tel principe ne tend pas visiblement à autoriser les complots les plus funestes à l'autorité royale, aux droits de la nation, au salut de l'État¹ ». Ce thème de prédilection de Voltaire a de beaux jours devant lui comme nous allons le constater ; il servira la cause révolutionnaire comme son historiographie.

III. La représentation parlementaire, la force de l'histoire et de l'actualité

Si le débat n'a pas changé entre les années 1770 et 1780, l'espace public quant à lui s'est élargi ; les questions concernant la représentation nationale comme celle de ses éventuels mandataires ont évolué. Toujours dans une certaine confusion, le roi, la cour et les parlements poursuivent leurs querelles stériles, tandis qu'à leur marge, voire en leur sein, se définit lentement puis, on le sait, de manière explosive au cours de l'été et de l'hiver 88-89, une nouvelle notion de souveraineté qui naît autant des propositions que des événements. C'est durant ces quelques mois que dans l'opinion, la gloire des parlements fond comme neige au soleil d'une impopularité grandissante et exterminatrice.

Le corpus des pamphlets des années 1788-1791 que nous réunissons est pour l'instant limité à une trentaine² ; il s'agit toujours des mêmes indices de sélection, soit par le contenu synoptique de leur titre, soit par leurs thèmes de prédilection.

¹ *Lettres américaines*, Paris, le 20 mars 1771, Lettre X, p. 36-37.

² Nos recherches actuelles s'élargissent aux catalogues des universités américaines ; voir *History of European Ideas*, vol. 17, n° 2/3, p. 149-317, Harvey Chisick, « The pamphlet literature of the French Revolution : an overview », p. 149-166. American universities and research institutions have collections of pamphlets that range from a few thousand, such as those of the university of Florida (2800), Princeton (3000), Kansas (6800), Newberry Library (12000), New-York (16000), Maclure Collection of the University of Pennsylvania (25 000) et 30 000 in the collection based on Alfred Boulay de la Meurthe's Library at Harvard. The Croker Collection in the British Library contains some 50 000 items, most of them pamphlets, p. 151.

Les titres s'attachent plus ou moins à faire du parlement, des parlements et des parlementaires, *l'alpha et l'oméga* d'une crise évolutive et incertaine depuis 1787. Le Parlement, progressivement, devient un quatrième ordre, d'autant plus perfide qu'il réunit indifféremment les trois autres en son sein.

La décadence des parlements, du clergé et de la noblesse parle de « sacrifices apparents » et des « spécieuses promesses du clergé, de la noblesse et des parlements ». Certains se veulent faussement pédagogiques : *Qu'est-ce que les parlements ? Dialogue entre deux ignorants, bons citoyens, et attachés de bonne foi, l'un au roi, l'autre aux parlements, Catéchisme des parlements* ; voire défendent les parlements : *L'avocat des parlements*. D'autres les interpellent et leur font entendre raison dans des confessions publiques sur leurs prévarications et leurs nuisances : *Adresse à tous les parlements, Les ténèbres des parlements, ou confession générale, Confession générale des parlements et des cours souveraines aux pieds du trône, rédigée par un avocat au parlement de Toulouse, Catéchisme des parlements* (à nouveau), *Mea culpa des parlementaires, L'aristocratie magistrale des parlements de France, Les injustices des parlements, dévoilées par un client ruiné ; suivies d'un essai sur les moyens d'éviter les procès et d'en tarir les source* ; d'autres encore dénoncent la Contre Révolution d'origine parlementaire : *Grande conspiration des parlements de France pour dissoudre l'Assemblée Nationale, Le voile découvert de tous les parlements de France, Le despotisme des parlements*, tandis que la majorité prône le discrédit traditionnel, voire l'élimination : *Agonie, mort et descente en enfer des treize parlements du royaume, Le dernier effort des parlements ou la magistrature à l'agonie, L'exterminateur des parlements, L'innovation utile, ou la nécessité de détruire les parlements, L'innovation utile, ou la nécessité de détruire les parlements, Le trépas de la reine chicane*.

Au-delà des titres, la liste des thèmes et des stratégies notionnelles est primordiale ; elle est d'une richesse et d'une complexité dont on est très loin d'avoir épuisé les significations. Mais dans les perspectives parlementaires qui sont les nôtres, on assiste à un évident renversement des logiques pamphlétaires. Parangon de la *liberté nationale* dans les années 1760-1770, les parlements sont liberticides en 1789 ; ils incarnent le mal suprême à l'heure où déjà la Révolution en marche se cherche des ennemis irréconciliables. Ils sont *l'anti-nation* et charrient contre eux toutes les tares de ce que l'on va appeler l'Ancien Régime ; ils sont la Contre révolution, telle que dans

cette caricature célèbre représentant le conseiller Jean-Jacques Duval D'Éprèmesnil assis au milieu des flammes, intitulée : *La rage parlementaire ou d'Éprèmesnil dans son élément*¹. Ils sont le complot aristocratique depuis trop longtemps masqué par leur honorabilité : « Le public aura pu être scandalisé que je me permette des sorties aussi violentes contre les magistrats, dont les fonctions semblent n'être faites que pour mériter le respect », débute *l'Exterminateur des parlements*.

Cette violente campagne se nourrit à la fois des atermoiements parlementaires de l'année 1788 (notamment l'appel aux États généraux et les positions jugées conservatrices adoptées pour les élections en novembre) mais surtout de constantes plus anciennes que le siècle. Toute une rhétorique traditionnelle mêlée à des notions nouvelles se voit utilisée aux dépens des parlements, forte de l'attachement à un roi dont on croit qu'il détient les clés d'une rénovation, bientôt appelée révolution.

Tout d'abord, les magistrats continuent d'être, par la vénalité et l'hérédité de leur charge, la cible idéale et coupable des abus de ce qu'on appelle déjà l'Ancien Régime. *L'Exterminateur des parlements* de Pierre Mathieu Parein, se lance dans une très longue diatribe contre une justice inique, condensé de la profusion des mémoires judiciaires des années 1780², eux-mêmes héritiers du grand Voltaire. Mais le décor a changé ; le risque est grand désormais de dénoncer, de dévoiler ; on sent l'exaspération et le point de non retour dans ces justifications introductives de *l'Exterminateur* : « En dénonçant à la nation les injustices, les vols et les brigandages de la plupart des individus dépravés qui composent les tribunaux actuels de la capitale ; en mettant sous ses yeux les douleurs, les larmes, les gémissements des victimes innocentes, immolées à l'insatiable cupidité de ces vils magistrats ; en rappelant les supplices, les tortures et les bourreaux qui ont arraché la vie à cette foule inconcevable de malheureux, je n'ignore point que je me suis chargé d'une entreprise très périlleuse, que je cours les plus grands dangers ; je sais de quoi les parlements sont capables, jusqu'à quel point ils portent la vengeance ; qu'oser

¹ Bibl. nat., cote cliché RC-A-09778 ; cote document De Winck 1346 (8), complément cote doc : Tome 8, folio 43 ; Coll ou Fonds de Winck, 1790 ?

² Voir S. Maza, *Vies privées, affaires publiques*, Fayard, 1997.

publier les torts affreux qu'ils ont causés à la société, c'est voler à sa perte¹ ».

On y retrouve à peu de choses près les intentions coupables des magistrats longtemps dénoncées dans les pamphlets des années 1770, jusqu'à la mesquinerie la plus banale : « Il y a trois ans, un conseiller au parlement de Rennes se présente à un sieur Duval, curé des environs, pour lui acheter de la paille ; il consent de lui en vendre, mais au prix courant ; le robin qui n'avait voulu en donner qu'une somme fort inférieure, fut piqué jusqu'au vif de ce que le pasteur n'avait point condescendu à ses intentions. Pour se venger d'une résistance aussi injurieuse, il dénonça le curé à la justice, sous prétexte qu'il avait donné l'absolution à un de ses paroissiens, pour un lièvre² ».

L'*Exterminateur* termine par la chance inespérée de voir la suppression de la vénalité des charges « qui fait naître à chaque instant une foule d'iniquités » ; elle sera bannie de nos tribunaux « pour y laisser l'entrée à la vertu et aux talents » ; enfin, on félicite la Nation qui n'aura plus à redouter les attentats, les violences et la haine parlementaires : «...alors la France entière bénira l'heureux jour de l'expulsion de ces corps du temple des lois, comme on se réjouit à la nouvelle d'un monstre qui ravageait la terre³ ».

L'insistance avec laquelle le pamphlet se complâit à décrire la justice d'Ancien régime n'étonne pas ; le procédé aura la vie longue et J. Michelet comme beaucoup d'autres contribuera à la légende noire⁴

¹ *L'Exterminateur des parlements*, Bibl. nat., LB39-2390 (A), p. 3-4. Voltaire a usé et abusé de cette même rhétorique à des fins personnelles, autant que professionnelles ou politique ; c'est cette dernière qu'il emploie dans son fameux conflit qui l'opposa au président de Brosses pour une affaire dans laquelle il avait grand tort et au cours de laquelle il pesta contre la position de « juge et partie » son adversaire..., voir F. Bidouze, « Voltaire et le paradigme de "l'intolérance" parlementaire : entre ironie fanatique et propagande abusive au service de la justice », Colloque international d'Edimbourg, *Voltaire, la justice et la tolérance (1762-1778)*, 8, 9 et 10 septembre 2006 [à paraître].

² *L'Exterminateur...*, *op. cit.*, p. 15.

³ *L'Exterminateur...*, *op. cit.*, p. 22.

⁴ « Hérité, vénalité, privilège, exception, voilà les noms de la justice ! Et comment donc autrement s'appellerait l'injustice ?... Privilèges de personnes, jugées par qui elles veulent... Et privilège de temps : je te juge, à ma volonté, demain, dans dix ans, jamais... Et privilège de lieu. De cent cinquante lieues et plus, le Parlement vous attire ce pauvre diable qui plaide avec son seigneur ; qu'il se résigne, qu'il cède, je le lui conseille ; qu'il abandonne plutôt que de venir traîner des années peut-être, à Paris, dans la boue et la misère, à solliciter un arrêt des bons amis du seigneur », J. Michelet, *La Révolution française*, R. Laffont, Bouquins, t. 1, p. 260.

sans remarquer toutefois (comme très précocement A. de Tocqueville¹) que les parlements étaient « agitateurs » et « répresseurs », juges et parties, révolutionnaires par leurs modalités d'action, conservateurs dans leurs intentions.

Par contre, il est toute une série d'imprécations nouvelles qui précipitent le Parlement dans l'abîme révolutionnaire : « Et moi, que le sentiment de leurs injustices pénètre jusqu'à la substance de mon âme, je déclare que je leur livrerai une guerre éternelle, que je les poursuivrai sans relâche comme sans pitié, que le sang qui coule dans mes veines entretiendra ce courage inexprimable jusqu'à mon dernier soupir, qu'il n'y aura désormais plus de repos pour moi tant que je les verrai subsister, que je serai sans cesse au milieu d'eux comme une furie prête à les dévorer ; qu'il faut enfin que je les écrase du poids de ma haine, ou que je périsse : j'en fais le serment à la face de la nation² ».

On ne peut s'empêcher de penser à des pamphlets les plus radicaux des années 1770 et notamment le célèbre *Catéchisme du citoyen* de l'avocat bordelais G.-J Saige. À l'époque, le libelle avait pour cible la réforme du chancelier Maupeou et se devait, à l'exemple de l'écrasante majorité de ses contemporains, d'associer les anciens parlements ; il parlait de « magistrats politiques et essentiels » et s'accommodait provisoirement des cours supérieures tout en proférant des propos régicides : « Que le tyran tombe, que les lois soient vengées, et je meurs content ». En brûlant les écrits de Saige le 30 juin 1775, l'avocat général du parlement de Paris déplorait « la perte du voile dont la prudence de nos frères avait enveloppé tout ce qui concerne le gouvernement et l'administration³ ».

Ces propos de celui qu'on peut appeler un républicain de la première heure avaient pour cible non seulement le despotisme ministériel mais également le souverain.

¹ *L'Ancien Régime et la Révolution*, Œuvres complètes, Gallimard, t. 1, 1953, p. 80-81.

² *L'Exterminateur...*, *op. cit.*, p. 22-23.

³ G.-J. Saige, *Catéchisme du citoyen, ou éléments du droit public français, par demandes et par réponses*. À Genève [Bordeaux], 1775, p. 34-35 et 82, cité par K. M. Baker, *Au tribunal de l'opinion : essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Payot, trad. Française, 1993 (Cambridge-New-York, Cambridge University Press, 1990), p. 202, 165.

À la veille de la Révolution, les perspectives de la littérature de combat s'inversent donc ; elles cherchent à faire des parlements les empêcheurs de la création d'une véritable représentation nationale dont le roi serait l'arbitre suprême. Pour ce faire, les textes font ressurgir des thèmes accusateurs niant la légitimité co-législative historique des parlements jusqu'à agiter au plus fort de la crise révolutionnaire le spectre d'un complot qui s'apparente à la fameuse union des classes.

« Souverains aux petits pieds », « sénateurs n'aspirent qu'à régner sous le voile imposant d'une autorité étrangère », « faux oracles », *L'aristocratie des parlements ou l'esprit des parlements de France*, n'a pas de mots assez durs pour dénoncer les magistrats ; toutefois, le texte contrebalance cette diatribe par une justification en règle de l'autorité monarchique en citant même le *Télémaque* de Fénelon : « L'autorité des rois de France n'est ni douteuse ni incertaine ; jamais il n'exista de monarchie où cette autorité fût mieux affermie par l'amour des sujets, par leur inviolable fidélité. Les droits des peuples ne sont pas moins certains ; cependant, les parlements affectent de méconnaître l'un et l'autre. Fénelon, le digne instituteur des princes, a tracé d'un crayon immortel les deux pouvoirs, et la force de leur union : *Le roi peut tout sur les peuples ; mais les lois peuvent tout sur lui ; il a une puissance absolue pour faire le bien, et les mains liées dès qu'il veut faire le mal. Les lois lui confient le peuple comme le plus précieux de tous les dépôts, à condition qu'il sera le père de ses sujets*¹ ».

Notons que ce pamphlet date vraisemblablement de la période intermédiaire postérieure à la réunion des États et précèdent le 17 juin. Il est fait référence au discours de Louis XVI « Louis le Bienfaisant, le meilleur des rois » du 5 mai : « Dans l'effusion de son amour, il nous permet d'espérer tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain le premier ami de ses peuples (note 1. Voyez le discours du roi, à l'ouverture des États Généraux, du 5 mai 1789). Les douces émotions du sentiment pénètrent alors toutes les âmes ; les cœurs se serrent, les larmes coulent, et déjà l'on croit voir la concorde répandre ses bénignes influences, animer tous les esprits, dominer toutes les volontés » (p. 1-2) ; enfin, le pamphlet se termine par ces mots : « Quel que soit le sort des États Généraux assemblés, de ces États que

¹ *L'aristocratie magistrale ou l'esprit des parlements*, Bibl. nat., 8-LB39-1759, p. 6-7.

vous avez paru solliciter, et que vous voudriez anéantir, j'ose vous le prédire, vous ne conserverez point un empire reconnu usurpé, un empire que vous avez abandonné, un empire devenu également odieux et funeste au monarque et à ses peuples » (p. 31).

Au tournant tragique de la Révolution, vers la fin de l'année 1790 ou au début de 1791, au moment des craintes d'évasion du roi, *La Messe rouge des parlements* reprend avec violence les accusations traditionnelles et déterre même le spectre de la fameuse *Union des classes* afin de dénoncer la contre-révolution parlementaire :

« Après ces terribles assauts, essuyés par la Révolution, et qui n'ont été qu'un coup de pied lancé contre une montagne, Français, ne croyez pas en être quitte. Le plus violent, le plus dangereux de tous bientôt va commencer et mettre à l'épreuve votre magnanime courage. Ce sont les parlements qui le tentent en ce moment.

Ces anciens corps faits pour rendre la justice au peuple avaient usurpé sur lui un pouvoir despotique, plus funeste quelque fois que celui de la cour, et qui, au lieu d'être les pères de la patrie, comme ils osaient se qualifier, n'en étaient que les tyrans et les oppresseurs ; ces anciens corps, dis-je, ont juré de ne point s'en laisser dépouiller, sans faire les derniers efforts pour le conserver. Il faut s'y attendre, comme aux violentes secousses qu'ils vont produire ; lorsque la Baleine se sent perdue sans ressource, elle s'agite et se démène d'une manière épouvantable, la mer des environs se soulève comme dans une affreuse tempête, et malheur aux vaisseaux qui naviguaient dans ces eaux.

Citoyens, apprenez donc le projet de contre révolution des parlements, le complot qu'ils ont formé de dissoudre l'assemblée nationale, de garder toujours le rabat de leur manteau, et toujours de célébrer la messe rouge.

1° Les parlements dans ce moment distribuent et prodiguent l'argent pour faire épouser et soutenir leur parti.

2° Ils correspondent tous les uns et les autres pour s'unir et s'appuyer et avoir plus grande force à l'instant où il faudra éclater...¹ ».

Au gré des profonds désarrois résultants de la spirale révolutionnaire, la représentation parlementaire dans les pamphlets

¹ *La messe rouge des parlements malgré les décrets de l'Assemblée nationale*, Paris, (s.d), Bibl. nat., 8-LB39-4193 (A), p. 2-4.

combine plusieurs effets qui prennent racine dans les profondeurs de la contestation politique sous l'Ancien régime et s'épanouissent dans l'atmosphère de guerre civile née lors de la première campagne de l'hiver 1788 ; l'arme de guerre des révolutionnaire est toute trouvée : dans les ennemis du roi, ceux d'hier et d'aujourd'hui. Le Parlement en tant qu'entité politique, réelle ou imaginée, devient le prétexte de toutes les tentatives de ralliement, d'abord autour du roi, puis le temps des malheurs venus, contre le roi. La question des États Généraux est bien sûr au cœur des débats, elle suscite à l'époque une réaction contradictoire de la part de l'opinion, dont font largement part les pamphlets. En tout cas, ils montrent que les parlements ont été à tort ou à raison, en dehors de toute tentative d'instrumentalisation, si ce n'est dans l'opinion naissante, au carrefour de toutes les émotions politiques. Écoutons cette *Adresse aux parlements*, texte d'origine parlementaire, qui dresse un bilan très négatif d'une année révolutionnaire en proclamant que « L'Assemblée se disant Nationale est nulle et de toute nullité ». Elle se construit sous la forme d'un réquisitoire contre les parlements, à l'origine maladroite et malheureuse de la convocation des États Généraux ; le discours est certes très complaisant, mais il ne manque pas de les regretter déjà, comme seuls protecteurs du roi et de la monarchie :

« Ne dirait-on pas, à voir leur long silence, leur profonde inertie, qu'ils sont devenus pour la plupart des êtres isolés et dégagés des liens qui les attachaient à leur patrie ? Les uns affaiblis par la mollesse, ou aveuglés par leur intérêt, regardent l'amour de la patrie comme une vieille erreur dont ils se sont heureusement désabusés, et vont jusqu'à insulter à la simplicité de leurs confrères, dont le zèle trop crédule se laisse encore éblouir par cette vaine et fatigante illusion. Les autres se voyant maintenant déchargés du soin, privés de l'honneur du gouvernement, regardent la fortune de l'État comme un vaisseau qui flotte au gré de ses nouveaux maîtres, et dorment sur la foi des pilotes qui les conduisent. Si quelque orage imprévu et qui fait craindre le naufrage de la patrie les réveille, il n'excite en eux que des vœux impuissants, que des plaintes superflues ; ou spectateurs oisifs, ils se consolent par le plaisir de médire des acteurs ; enfin il en est de même qu'un trait de plaisanterie dont le sel les pique par sa nouveauté, ou les réjouit par sa malignité, dédommage de tous les malheurs publics ; et c'est ainsi qu'ils cherchent plus à venger la patrie par leur critique, qu'à la défendre par leurs services¹ ».

¹ *Adresse à tous les parlements*, Bibl. Nat., LB39-4030, p. 6-7.

Conclusion

De cette trop brève et synthétique étude de la représentation parlementaire dans les pamphlets des années 1771-1791, nous souhaitons retenir l'attention sur deux points :

Le premier tient à la critique d'une idée reçue, marquée par une historiographie encore en vogue. Celle d'une vision des parlements et des parlementaires qui sont des usurpateurs de la représentation nationale. Pure vue de l'esprit, puisque avant 1789, ils sont au contraire et nous l'avons dit, souvent rendus complices dans les moments de crises de la montée du *philosophisme*, de *l'anglicisme* et de ce qu'on appelle communément « l'esprit d'innovation » et que la notion de représentation nationale n'avait qu'une réalité conceptuelle marginale ; le jeu de bascule intervient au cours des années 1787-88 et d'un présent qui se déploie selon l'expression de Timothy Tackett, « dans la force de son actualité ». À travers le prisme parlementaire, on remonte le temps, au moment où l'illusion d'une alliance entre le roi et l'Assemblée Nationale a fait long feu ; c'est à nouveau au Parlement que l'on demande des comptes après l'erreur funeste d'avoir demandé les États Généraux :

« En effet, messieurs, ce n'était pas dans un siècle comme le nôtre, où la dépravation des mœurs a brisé tous les liens qui attachaient les sujets à leur roi, et les citoyens entre eux ; où la corruption a gagné toutes les classes de l'État ; où la voracité de l'ambition veut tout absorber pour satisfaire des passions dont les besoins s'accroissent chaque toujours à mesure qu'elles s'enflamment, où enfin une philosophie aussi effrénée qu'insidieuse dont le but unique semble celui de tout détruire pour avoir le plaisir insensé de dominer sur des ruines, a rendu presque tous les Français irréguliers, injustes et trompeurs par principes ; ce n'était pas, dis-je, dans un tel siècle qu'il convenait de demander, sous le titre imposant de Représentants de la nation, la réunion des hommes dont l'esprit était infecté de tous les systèmes d'innovation et le cœur de corruption¹ ».

Le second point vise à insérer l'idée et le fait parlementaires non seulement dans une traduction de l'effondrement de l'Ancien régime (ce qui est très connu) mais aussi dans les modalités d'action de la Révolution elle-même (ce qui l'est beaucoup moins). Bien avant 1789 donc et dès les années de la réforme Maupeou (1771), les parlements

¹ Adresse..., *op. cit.*, p. 2.

sont devenus la cible de violents pamphlets qui annoncent les brochures pré-révolutionnaires de l'hiver 1788-1789 très loin toutefois des formes radicalisées, politisées jusqu'à l'appel à la haine et à l'élimination qu'elles prendront à cette époque. « Chosifiés », « instrumentalisés » et manipulés, l'idée et le fait parlementaires, servent bien souvent à régler des comptes au sein d'un espace public sans cesse plus élargi et plus contestataire, mais également de support, de tribune, soit comme rempart, soit comme rejet de la monarchie absolue. L'idée d'arrière-garde à partir de 1789, de faire des magistrats les seuls capables de sauver le roi d'une révolution funeste, use de la même rhétorique accusatrice des années 1770-1775 ; cette dernière toutefois demeurerait au service du pouvoir royal contre les parlementaires ; à l'heure du grand ébranlement, on assiste à un renversement radical et violent qui entre dans la logique des contradictions internes de l'Ancien régime et qui contribue à son histoire complexe.

La notion d'opinion publique au XVIII^e siècle qui a attiré de près ou de loin au(x) Parlement(s), longtemps confinée aux mémorialistes ou pour le moins aux personnages proches de la Cour ou du pouvoir lui-même, doit être à cet égard largement complétée, si ce n'est réévaluée et s'étendre à d'autres sources qui ont construit l'opinion et ainsi préparé son potentiel d'action lors du grand ébranlement. Nouvelles à la main, gazettes et brochures complètent ce que l'historien trouve dans les mémoires et journaux des grands personnages mêlés de près ou de loin à l'action politique.